

ont été ravagées. Un autre problème qui s'est présenté est celui de la chute des prix du blé. Sans l'intervention du Gouvernement, que j'expliquerai tout à l'heure, le marché du blé se serait effondré davantage et le prix serait tombé à environ 30 cents sur le marché de Winnipeg. Il faut se rappeler que Winnipeg est devenu le centre le plus important du monde pour la fixation des prix du blé. Le grand marché de Liverpool est un marché d'acheteurs, mais Winnipeg est le grand marché mondial du blé. Chicago n'est plus le marché mondial; c'est le marché qui alimente cent vingt millions d'habitants, mais ce n'est plus le marché mondial qu'est Winnipeg, marché libre et ouvert à tout l'univers.

Quand l'honorable député a déclaré que le Gouvernement ne se contentait pas de se protéger au moyen de la double prime (hedging), mais qu'il faisait de la spéculation, il ne connaissait pas la méthode existante à ce sujet. Voici ce qui se fait. Un acheteur, disons un syndicat coopératif, une minoterie ou une maison d'exportation, achète un million de boisseaux au prix du marché. Ce grain va à un élévateur central à la tête des Grands lacs ou à un élévateur de l'intérieur. Si l'affaire finissait là, l'acheteur du grain courrait le risque de voir baisser les prix. Pour obvier à ce risque, il vend son grain à livrer dans l'avenir. Il s'engage à livrer le blé à une date ultérieure, soit trois mois, six mois ou neuf mois plus tard. Cette vente se fait généralement à un prix quelque peu supérieur au prix d'achat, plus les frais d'entreposage, d'assurance, de manutention, etc. C'est ce qu'on appelle la double prime; c'est en quelque sorte se couvrir, s'assurer contre les risques possibles. Ce n'est pas de la spéculation; c'est une manière très saine de faire des affaires. Il faut nécessairement pour cela qu'il y ait un acheteur consentant à acheter. Pour que cette opération réussisse il faut qu'il y ait sur le marché des clients disposés à conclure un marché d'achat de grain à terme. En temps normal, plusieurs gens consentent à courir ce risque; ils achètent ce grain futur ou autrement dit, ils s'engagent à recevoir livraison à une date ultérieure du grain sur lequel ils ont payé une marge comme preuve de leur bonne foi. Ces contrats d'achat à terme sont négociables et peuvent passer d'une personne à une autre. Le prix payé est basé sur des calculs quant à la cote probable du blé à une date future, telle que mai, juillet, octobre ou décembre, les dates fixées d'ordinaire pour le règlement de ces conventions. Pour établir ces calculs, on utilise les renseignements les plus précis recueillis par diverses agences sur l'état des récoltes dans le monde entier, la quantité de blé disponible dans les

[L'hon. M. Stevens.]

pays exportateurs et l'état des approvisionnements dans les pays importateurs. Les plus fameuses de ces sources de renseignements sont le Bureau international d'agriculture à Rome, le Bulletin sur les récoltes du département de l'agriculture des Etats-Unis, Broomhalls, le Bureau de statistique du Dominion, des rapports sur la récolte ainsi que plusieurs autres agences qui recueillent des renseignements et les communiquent au public. Jusqu'à ce point, on peut dire que cette méthode est normale.

M. CASGRAIN: Quelle communication mon honorable ami est-il en train de lire?

L'hon. M. STEVENS: Je prévoyais que quelque député serait assez vététaire pour poser la question. Pour la gouverne de mon honorable ami, je lui dirai que j'ai dicté moi-même chaque mot que je lis pour plus de précision et à cause de l'importance du sujet.

M. CASGRAIN: Je pensais que le ministre lisait une citation.

L'hon. M. STEVENS: Sauf une couple de modifications secondaires, je n'ai pas changé un mot depuis que j'ai dicté le texte. Je l'ai dicté simplement pour me protéger et je ne m'appuie sur personne.

M. CASGRAIN: J'ai demandé simplement si le ministre lisait une citation.

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami ne s'en tirera pas ainsi. Il a donné à entendre que je n'ai pas la compétence voulue pour préparer le document.

M. CASGRAIN: Pas du tout. En général, le ministre ne lit pas durant ses discours et je demandais quel texte il lisait.

L'hon. M. STEVENS: Mon texte.

M. CASGRAIN: J'en suis bien aise.

L'hon. M. STEVENS: Jusqu'à ce point, on peut regarder la méthode suivie comme normale. Maintenant, le plan de stabilisation du gouvernement fédéral entre en jeu. Il y a deux ou trois ans, on s'est aperçu qu'à cause de la chute des prix mondiaux des denrées et du marasme des opérations de bourse en général l'achat de grain pour livraison future avait pour ainsi dire cessé à la bourse aux grains de Winnipeg. Autrement dit, le public n'était plus acheteur. Cela créait un très grave problème, parce que les consortiums de blé étaient tenus d'acheter et de prendre livraison du blé des membres. C'était une obligation fort lourde et les banques ont soutenu l'entreprise en avançant des fonds considérables aux consortiums. Etant donné que